Image not found or type unknown

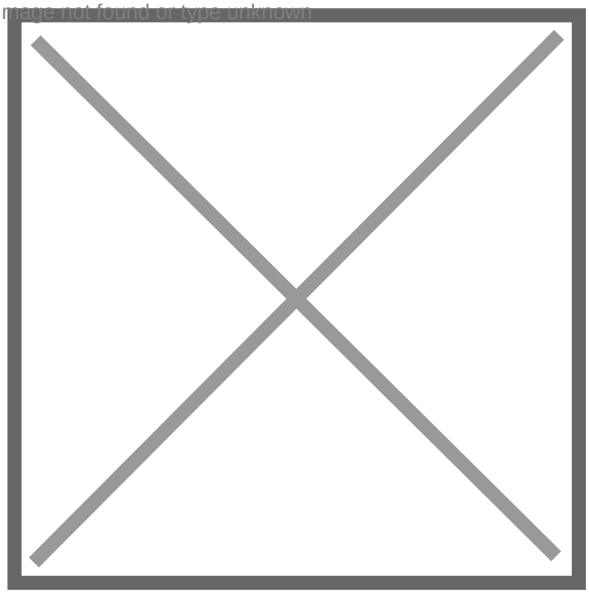

Remboursement frais inscription école privée

Par **joar**, le **19/09/2013** à **13:50**

Bonjour,

Nous avons inscrit notre fille dans une école privée d'art et avons versé 460 euros pour la pré-inscription. Lors de la pré-rentrée (mardi dernier) ma fille s'est aperçue que le contenu du programme ne correspondait pas à son attente et ne désire plus s'y inscrire. A priori, les contenus des programmes ayant changé depuis lors. L'école refuse de nous rembourser la somme versée alors que nous n'avons signé aucun contrat. Pouvez-vous nous conseiller ? Merci pour votre aide. Cordialement. Arnaud.

Par **Eben13**, le **26/07/2016** à **14:52**

Bonjour,

Peut-on obtenir une réponse relative au cas cité ci-dessus par un expert ou autre? Je me retrouve moi-même dans cette situation envers une école d'ébénisterie, et qui a déjà encaissé le chèque alors que les cours ne commencent que le 12 septembre...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés